DE SANGOSSE

LUCIO PRO®

Pour approfondir le sujet et mieux connaître les solutions proposées par DE SANGOSSE, rendez-vous sur le site https://anti-limaces.desangosse.fr/

KVERNELAND EXACTA HL TL – 24 m

Kverneland

Exacta HL/TL (GEOSPREAD)

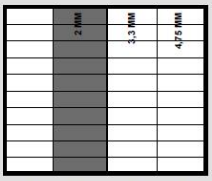

0 -100- 0 - 0

Anti-limaces

0.77 kg/L

LUCIO PRO

24 m

				km/h				kg/ha		
	kg/min	AB CD	kg/min	11.0	12.0	13.0	14.0	15.0	16.0	17.0
6	0.28	A	0.85	1.9	1.8	1.6	1.5	1.4	1.3	1.3
7	0.39	A	1.1	2.6	2.3	2.2	2.0	1.9	1.8	1.7
8	0.50	A	1.4	3.1	2.8	2.6	2.4	2.3	2.1	2.0
9	0.61	A	1.6	3.6	3.3	3.0	2.8	2.6	2.5	2.3
10	0.71	A	1.9	4.4	4.0	3.7	3.4	3.2	3.0	2.8
11	0.91	A	2.5	5.7	5.2	4.8	4.5	4.2	3.9	3.7
12	1.1	A	3.1	7.1	6.5	6.0	5.6	5.2	4.9	4.6
13	1.3	A	3.6	8.2	7.5	7.0	6.5	6.0	5.7	5.3
14	1.5	A	4.1	9.4	8.6	7.9	7.3	6.9	6.4	6.1
15	1.7	A	4.8	11	9.9	9.2	8.5	7.9	7.4	7.0
16	2.0	A	5.4	12	11	10	9.6	9.0	8.4	7.9
17	2.2	A	6.0	14	13	12	11	10	9.4	8.8
18	2.5	A	6.6	15	14	13	12	11	10	9.7

	75 cm	< 55 cm
	0°	4°

525 rpm

950 rpm

7.5 m

285 / 285 / 285

		ECO	H_2O
	525	435	390
	950	790	710
	9-Y	9-Y	1-X
±±			-40%
AB CD			-3

		H_2O
	435	435
	790	790
	6	B

LUCIO PRO® - AMM n° 2230840 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg - Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. **P102** : Tenir hors de portée des enfants. **P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. **P280** : Porter des gants de protection. **P273** : Eviter le rejet dans l'environnement. **P501** : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la règlementation locale/nationale. **SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. **SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition 01/2024. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site https://anti-limaces.desangosse.fr/

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Conditions générales : Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.